



MUNICIPALITÉ DE

Saint-Esprit

AVIS PUBLIC



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

PROMULGATION DU RÈGLEMENT 632-2019

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité de Saint-Esprit que :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 2 juillet 2019, le règlement suivant a été adopté:

Règlement 632-2019

modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Ce règlement entrant en vigueur le jour de la réception du certificat de conformité de la MRC de Montcalm, soit le 24 juillet 2019 et est déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau.

Donné à Saint-Esprit, le 6 août 2019.

- Original signé -

Nicole Renaud
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim